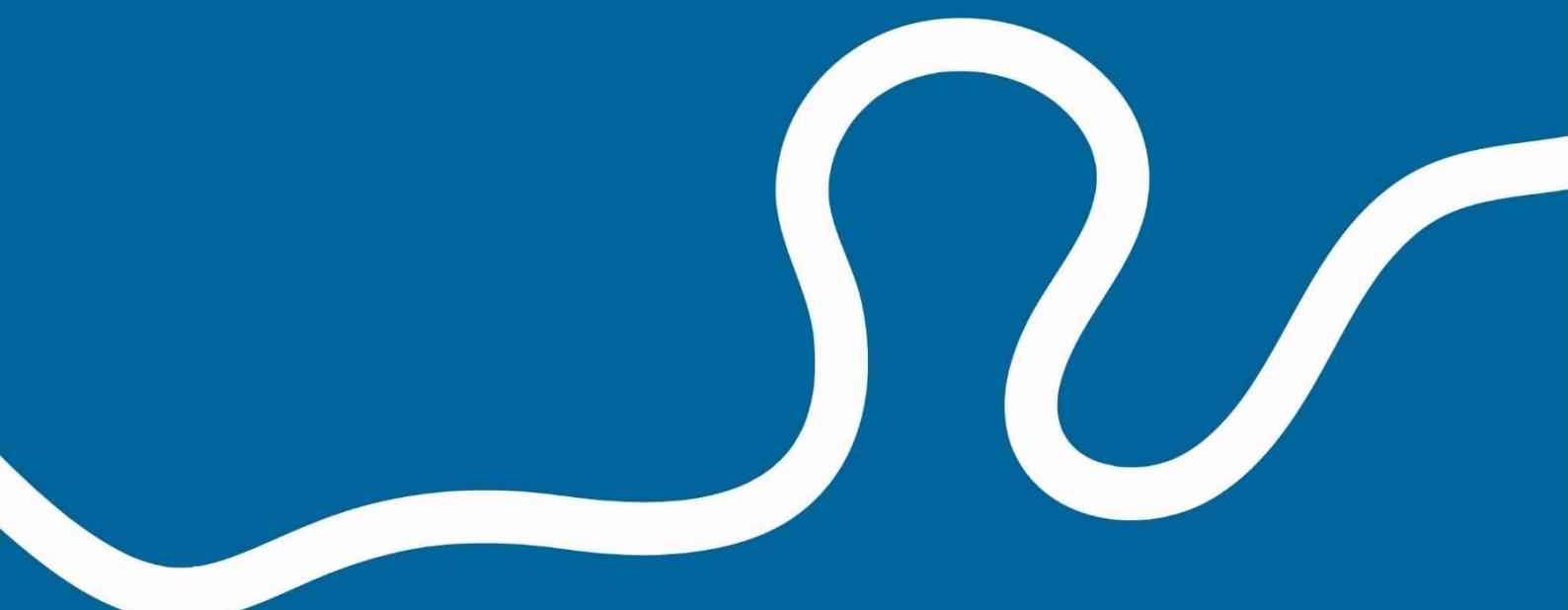


Rapport d'activité annuel de la Commission Locale de l'Eau de la Scarpe amont

Année 2025



La Commission Locale de l'Eau (CLE) établit un rapport annuel sur ses travaux, orientations, résultats et perspectives, conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement.

Ce rapport a été adopté en séance plénière le 03 février 2026 et est transmis au Préfet du Pas de Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie.

Structure porteuse  Arras Communauté Urbaine

Réalisé avec le concours financier de l'  AGENCE DE L'EAU
ARTOIS PICARDIE

 sage
Scarpe amont

Table des matières

1	Le contexte	4
1.1	Le territoire	4
1.2	La Commission Locale de l'Eau (CLE)	4
1.3	Les commissions thématiques	4
1.4	La cellule d'animation du SAGE	5
2	Le bilan de l'année 2025.....	6
2.1	Rappel des objectifs de l'année 2025	6
2.1.1	Mettre en œuvre le SAGE.....	7
2.1.2	Favoriser la coopération sur le bassin versant	8
2.1.3	Se coordonner à l'échelle inter-SAGE.....	12
2.2	Activité de la Commission Locale de l'Eau et de ses commissions thématiques.....	13
2.2.1	Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)	13
2.2.2	Les réunions du Bureau de la CLE.....	13
2.2.3	Les réunions des commissions thématiques	14
2.2.4	Les dossiers transmis à la CLE	15
2.3	Activité de la cellule d'animation.....	19
2.3.1	Les réunions.....	19
2.3.2	La répartition de l'activité de la coordinatrice en 2025	22
2.4	Bilan financier 2025	23
3	Les perspectives 2026	26
3.1	Animer la gouvernance locale.....	26
3.2	Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE	26
3.3	Mettre en œuvre le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)	26
3.4	Communiquer et sensibiliser	29
3.5	Contribuer à l'émergence d'un contrat de masse d'eau	30
3.6	Objectifs 2026	31

1 Le contexte

1.1 Le territoire

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe amont a été fixé par arrêté inter-préfectoral le 15 juillet 2010. Il s'étend sur 80 communes du Pas-de-Calais et 6 communes du Nord. Le territoire du SAGE compte quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (ECPI) à fiscalité propre.

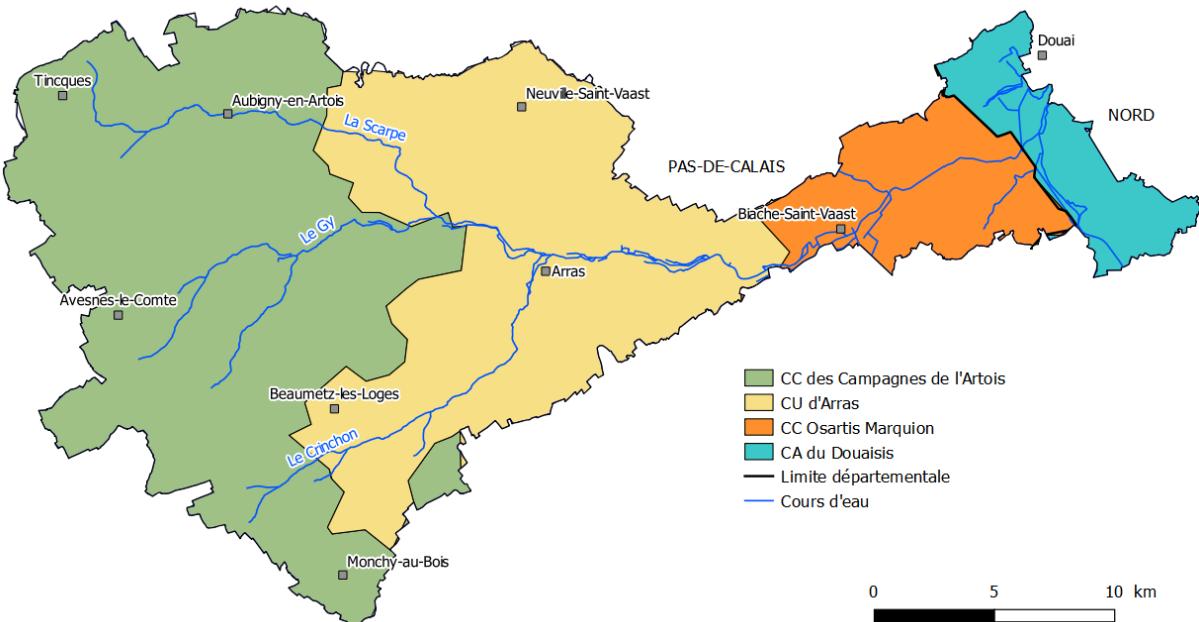


Figure 1 : cartographie du territoire du SAGE de la Scarpe amont

1.2 La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La structure et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Scarpe amont ont été validées par arrêtés préfectoraux des 5 juillet 2011 et 27 juillet 2012. La CLE de la Scarpe amont a été officiellement installée le 11 octobre 2012. Dans la continuité de la phase préliminaire, la Communauté urbaine d'Arras y a été désignée comme structure porteuse du SAGE.

Le dernier arrêté renouvelant la composition de la CLE date du 06 août 2025.

1.3 Les commissions thématiques

Afin de mener à bien la concertation autour des principaux enjeux du SAGE, la CLE a mis en place, en 2012, quatre commissions thématiques.

Commission Gestion et protection de la ressource en eau	Les objectifs : Identifier les enjeux liés aux aspects quantitatifs et qualitatifs de la gestion de l'eau : alimentation en eau potable, assainissement, pollutions diffuses, pollutions accidentelles, protection de la nappe... Proposer des solutions pour lutter contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines.
Commission Préservation et valorisation des milieux naturels	Les objectifs : Identifier les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques et humides. Proposer des solutions pour la préservation, la protection et la restauration du patrimoine naturel.
Commission Gestion de l'érosion et des inondations	Les objectifs : Identifier les enjeux liés aux phénomènes d'inondations, d'érosion et de ruissellement. Proposer des solutions, tant curatives que préventives, cohérentes à l'échelle du bassin versant.
Commission Multi-usages de l'eau	Les objectifs : Identifier les enjeux liés au partage des ressources entre les différents acteurs et usages : usages « traditionnels » (alimentation en eau potable, agriculture, industrie...), usages de loisirs (pêche, randonnée, canoë-kayak, navigation, tourisme...). Trouver un équilibre afin de satisfaire les besoins en eau de tous sans porter d'atteintes irréversibles à la ressource.

1.4 La cellule d'animation du SAGE

La cellule d'animation du SAGE de la Scarpe amont se compose de :

- la coordinatrice du SAGE pour 0,8 ETP
- le directeur des espaces naturels de la structure porteuse à hauteur de 10% de son temps.

Le secrétariat mutualisé du pôle Environnement et Equipements Publics vient en appui pour l'envoi des courriers et les différentes charges administratives. Seul le salaire de la coordinatrice du SAGE fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

La coordinatrice du SAGE de la Scarpe amont a en charge la mise en œuvre du SAGE avec pour missions :

- l'animation de la Commission Locale de l'Eau
- l'animation des commissions thématiques
- l'animation du territoire et l'accompagnement des maitres d'ouvrage
- le pilotage des actions du SAGE et la mise en œuvre du PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable)
- le développement des outils de communication du SAGE.

Ce présent rapport d'activité annuel précise les moyens mis en œuvre pour le SAGE de la Scarpe amont et fait le bilan de l'état d'avancement pour l'année 2025.

2 Le bilan de l'année 2025

2.1 Rappel des objectifs de l'année 2025

Objectif	Atteinte	Justification
Mettre le SAGE en œuvre – 114 jours / 174 jours		
Adopter le plan de communication du SAGE	✓	Adopté par la CLE le 01/04/2025
Suivre le financement du SAGE	✓	Cf paragraphe 2.4
Piloter l'étude HMUC	✓	Etude en cours
Valider politiquement les statuts du syndicat mixte Délibérer pour créer le syndicat mixte	≈	Les statuts sont validés par les services de la Préfecture La création est reportée après les élections municipales
Prendre en main le tableau de bord	✗	Moyens humains insuffisants en 2025*
Lancer le groupe de travail « Eau et urbanisme »	≈	Identification des personnes ressources réalisée
Lancer la réflexion relative à la cartographie des éléments paysagers et des fossés	✗	Moyens humains insuffisants en 2025*
Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE – 0 jour		
Lancer l'élaboration d'un plan d'actions sur la réduction des pesticides		A coordonner avec les CARE du bassin
Intégrer les données des EPCI sur les espèces exotiques envahissantes	✗	Moyens humains insuffisants en 2025*
Contribuer aux travaux « pressions – impacts » - 0 jour		
Prendre en main la fiche masse d'eau FRAR43	✗	Moyens humains insuffisants en 2025*
Favoriser la coopération sur le bassin versant – 54 jours / 174 jours		
Elaborer le pacte de gouvernance	✓	Signature le 03/02/2026
Promouvoir Balad'Eau	✓	Mailing, interviews, relais aux EPCI, communes et structures de la CLE
Rencontres bilatérales avec les EPCI et les syndicats d'eau	✗	Moyens humains insuffisants en 2025*
Préparer les 1 ^{ères} rencontres annuelles de la Scarpe amont	✗	Moyens humains insuffisants en 2025*
Se coordonner à l'échelle inter-SAGE – 6 jours / 174 jours		
Organiser une rencontre des Présidents de CLE d'Artois-Picardie en présence de l'APPCB (Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne)	✓	Réalisé le 18/09/2025

* Moyens nécessaires pour mettre en œuvre le SAGE : 1,7 ETP

Moyens 2025 : 0,8 ETP

2.1.1 Mettre en œuvre le SAGE

💧 Etude quantitative sur les volumes prélevables, dite HMUC

Dans l'objectif de prévenir les situations de tension autour de la ressource en eau, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de la Scarpe amont a souhaité anticiper l'apparition de déséquilibres quantitatifs liés à la raréfaction de la ressource et à l'augmentation de la demande. Pour ce faire, l'article 1 du règlement du SAGE fixe la répartition des volumes globaux prélevables entre usages. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Afin d'asseoir ces volumes prélevables sur la réalité physique du bassin versant, une étude quantitative a été lancée. Cette étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) peut se résumer en quelques mots à l'aide de l'énoncé suivant : « de combien d'eau dispose le territoire ? De quelle quantité ses milieux ont-ils besoin pour bien fonctionner ? Quelle quantité l'être humain utilise-t-il et comment tout cela va évoluer dans les décennies à venir ? A partir de ces informations, constate-t-on un déséquilibre et, si oui, que peut-on faire pour le résorber ? ».

La prestation confiée à SUEZ a démarré le 31 octobre 2024. En 2025, quatre comités techniques ont eu lieu (cf paragraphe 2.3.1) pour :

- **réaliser la collecte des données** et connaissances disponibles sur le territoire
- **définir la sectorisation du territoire d'étude**, c'est-à-dire le scinder en sous-territoires homogènes et cohérents
- **réaliser l'état des lieux** permettant de comprendre le fonctionnement du territoire du point de vue des quatre volets
 - **H : décrire l'hydrologie et l'hydrogéologie à partir des connaissances et mesures disponibles**
L'objectif est de comprendre comment la ressource en eau évolue au cours du temps tout en reliant ces analyses avec celles de la météorologie, du territoire et du sous-sol.
 - **U : réaliser un bilan des usages de l'eau**
Ce dernier consiste à identifier de la manière la plus exhaustive possible les prélèvements et rejets d'origine anthropique, afin d'appréhender l'impact de l'activité humaine sur la quantité d'eau présente dans l'hydrosystème.
 - **reconstituer le régime désinfluencé**
Cette étape consiste à mettre en relation les deux points précédents, pour reconstituer de manière mathématique la quantité d'eau qui circulait dans l'hydrosystème en l'absence d'activités de prélèvement et de rejet.
 - **M : définir les besoins quantitatifs en eau des milieux naturels**
Il s'agit d'établir, à partir d'un état des lieux écologique des cours d'eau, les gammes de débit permettant d'assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Si les débits observés dans les cours d'eau sont inférieurs à ces gammes, les milieux sont mis en péril, tandis que si les débits observés sont supérieurs à ces gammes, leur bon fonctionnement est théoriquement assuré.
Cette partie sera poursuivie en 2026.
 - **C : étudier le climat futur**
Le volet climat vient conclure la première étape de travail. L'objectif est de fournir, à partir du travail des climatologues, un regard sur la manière dont le climat et la ressource en eau pourraient évoluer sur le territoire étudié dans les décennies à venir.
Cette partie sera présentée en 2026.

Les étapes suivantes sont :

- une analyse croisée pour déduire l'état global de fonctionnement de chaque sous-territoire
- la définition des seuils réglementaires pour sécuriser la gestion quantitative de l'eau sur le bassin versant
- la définition d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs collectifs que la CLE aura validés.

Les résultats de l'étude sont attendus en 2027.

Création de la structure de bassin

La Communauté urbaine d'Arras, structure porteuse du SAGE de la Scarpe amont, a réuni les quatre Présidents des EPCI du bassin en octobre 2024. Cette rencontre a manifesté l'unanimité des instances exécutives : elles souhaitent créer une structure dédiée à la mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble du bassin versant sous la forme d'un syndicat mixte fermé.

En 2025, la cellule d'animation du SAGE a rédigé les statuts du syndicat mixte et proposé des clés de répartition entre les quatre membres. Les statuts ont été validés par les services de la Préfecture en mars 2025.

Pour entériner ce choix (conformément au guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE produit par le Ministère), la CLE a officiellement choisi sa structure porteuse le 1^{er} avril 2025. Elle a désigné un syndicat mixte à créer comme structure de bassin compétente pour mettre en œuvre le SAGE.

La cellule d'animation du SAGE a donc pour mission de faciliter, avec le soutien de la structure porteuse actuelle, la création de ce syndicat. Elle aura lieu après les élections municipales de 2026.

Dans l'intervalle, l'élaboration du pacte de gouvernance (cf paragraphe suivant) est venue éclairer les réflexions relatives à la création de la structure porteuse, en définissant les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du SAGE en 2026 et 2027.

2.1.2 Favoriser la coopération sur le bassin versant

Elaborer le pacte de gouvernance de la Scarpe amont

Dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030, l'Agence de l'Eau a proposé la mise en place d'un outil de contractualisation entre elle, chaque CLE et sa structure porteuse : le pacte de gouvernance.

Le pacte de gouvernance de la Scarpe amont : kesako ?

Qui s'engage ?

La CLE de la Scarpe amont, l'Agence de l'Eau et la Communauté urbaine d'Arras, structure porteuse du SAGE Scarpe amont.

Pourquoi ?

Pour renforcer les SAGE à l'aide d'une maîtrise d'ouvrage solide et d'un contrat territorial définissant les **objectifs de résultats** et les modalités de gouvernance

Pour développer une politique de contractualisation avec des indicateurs de suivi et d'évaluation

Sur quelle période ?

Jusqu'à mi-parcours du 12^{ème} programme, soit pour la période 2026-2027

Comment ?

En clarifiant les attentes de chacun et en identifiant les financements correspondants, dans une **logique de mission avec un temps passé par action**

Le pacte de gouvernance comprend :

- la présentation du bassin et de ses enjeux :
 - o objectifs d'atteinte du bon état
 - o pressions majeures
- les engagements des parties
 - o Agence de l'Eau : attribuer les aides financières
 - o CLE : mandater la structure porteuse pour mettre en œuvre les actions
 - o structure porteuse : mobiliser les moyens humains et financiers, assurer le suivi du pacte, rendre compte à l'Agence et à la CLE
- la feuille de route et les résultats attendus
 - o moyens déployés sur la période
 - o actions réalisées (nombre de jours passés par action)
- la comptabilité analytique justifiant des coûts
 - o moyens dédiés aux actions (ETP)
 - o moyens supports affectés au SAGE (secrétariat, juridique, commande publique, graphiste, SIGiste...)
 - o frais de fonctionnement justifiés (loyers, assurance, fluides, consommables, informatique, téléphonie...).

L'élaboration du pacte de gouvernance de la Scarpe amont a eu lieu par étape :

• **Définition de l'ambition par la CLE le 17 juin 2025**

Deux scénarios ont été proposés. Le scénario « moyens existants » (1 ETP) ne permettait pas d'atteindre les objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

Le scénario « moyens cohérents avec les autres SAGE du bassin Artois-Picardie » (1,8 ETP) a été choisi, à l'unanimité, par la CLE. Non seulement, il est cohérent avec les objectifs que la CLE s'est fixée à elle-même dans le PAGD mais il permet aussi d'actionner tous les leviers de co-financement du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

- **Adoption du pacte par la CLE le 23 septembre 2025**

Les 8 actions prioritaires pour la feuille de route 2026-2027 et les moyens associés ont été présentées à la CLE :

- Disposition 4.4 : améliorer les connaissances sur la ressource en conduisant l'étude quantitative sur les volumes prélevables, dite HMUC
- Disposition 22.2 : porter et animer le SAGE en phase de mise en œuvre
- Disposition 22.3 : assurer une coordination inter-SAGE
- Disposition 12.1 : mieux connaître certains polluants et sources de pollution
- Disposition 6.1 : cartographier les éléments paysagers de ralentissement des écoulements
- Disposition 14.3 : préserver les réseaux de fossés
- Disposition 6.4 : coordonner des programmes de lutte contre le risque érosif à l'échelle de petits bassins versants
- Disposition 8.1 : mettre en place un outil de suivi de l'imperméabilisation des sols

- **Adoption du pacte par la structure porteuse du SAGE le 18 décembre 2025**

Par délibération en date du 18 décembre 2025, le Conseil de la Communauté urbaine d'Arras a adopté le pacte de gouvernance de la Scarpe amont.

De plus, afin de garantir le financement de la mise en œuvre du SAGE jusqu'à la création d'une structure de bassin, la Communauté urbaine d'Arras a proposé aux EPCI du territoire de conventionner entre eux et de faire évoluer leur contribution respective.

Par délibération d'Osartis-Marquion en date du 05 décembre 2025 puis des Campagnes de l'Artois, de Douaisis Agglo et de la Communauté urbaine d'Arras en date du 18 décembre 2025, la contribution pour la mise en œuvre du SAGE a été fixée à 1,14 € par habitant et par an, à compter du 1^{er} janvier 2026 (contre 0,50 € par habitant et par an pendant la phase d'élaboration).

La signature du pacte de gouvernance est programmée le 03 février 2026.

Promouvoir *Balad'Eau*

Balad'Eau est le podcast de la Scarpe amont qui va à la rencontre des acteurs engagés pour l'eau. Il est entièrement élaboré (choix des intervenants, interview, montage...) par le panel citoyen de la Scarpe amont. Quatre épisodes ont été réalisés cette année. Ils promeuvent notamment des pratiques agricoles vertueuses :

- L'arbre : une opportunité pour préserver l'eau en agriculture (février 2025)
- La bi-eau, c'est la vie ! (mai 2025)
- Les superpouvoirs de la haie (août 2025)
- Labour ou non-labour... telle est la question ? (octobre 2025).

En 2025, la cellule d'animation du SAGE a accompagné les travaux du panel citoyen en :

- assistant le groupe lors du dérushage des épisodes
- élaborant le bilan des mandats de participation du panel dans le cadre du versement de la participation financière de l'Agence de l'Eau
- contribuant à la promotion de Balad'Eau : mailing, courriers, article clé en main proposé aux structures et partenaires de la CLE et insertion dans La Lettre 10 du SAGE.



Edito

10 ans. C'est le temps qui sera écoulé entre mon arrivée à la Présidence de la CLE et mon passage de témoin au printemps prochain. Cette course de fond aura bien sûr été marquée par l'approbation du SAGE en décembre 2023. Mais je voudrais aussi mettre en lumière le sprint final de cette année.

En 2025, la CLE a choisi sa structure porteuse, un syndicat mixte à créer, et opté pour le renforcement de la cellule d'animation du SAGE. L'eau étant l'affaire de tous, la CLE a confié un deuxième mandat au panel citoyen. Enfin, l'association des Commissions Locales de l'eau du grand Bassin de l'Escout (ACCLEB) a consolidé la dynamique inter-SAGE, proposable au territoire.

Une structure de bassin, des moyens consolidés, des énergies démultipliées grâce à l'implication des membres de la CLE, des acteurs locaux et des citoyens : je sais le SAGE sur de bons rails pour l'avenir.

Thierry SPAS
Président de la
Commission Locale de l'eau
de la Scarpe amont

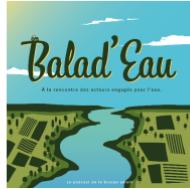
VOUS CONNAISSEZ BALAD'EAU ?

Balado est un mot québécois que les amoureux de la langue française utilisent au Canada plutôt que l'anglicisme « podcast ». Le nom du programme qui va à la rencontre des acteurs engagés pour l'eau était donc tout trouvé.

Balad'Eau est produit par le panel citoyen de la Scarpe amont, un collectif de citoyennes et citoyens d'horizons divers qui coopèrent avec la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Depuis mars 2025, ils réalisent un podcast dont l'intention est de mettre en lumière les pratiques agricoles vertueuses. Les enjeux autour de l'eau sont nombreux et divers, alors pourquoi un programme sur la thématique agricole ? Pour (re)lier l'entre les agriculteurs et le consommateur.

Dans chaque épisode, vous découvrez un temps sensible car les arts nous touchent et nous mettent en mouvement à leur manière. Puis vous partez à la rencontre d'un acteur du bassin versant. Et enfin, le panel vous propose des solutions accessibles à tous pour passer à l'action.



Le premier numéro est dédié à l'infiltration de l'eau. La pratique valorisée est l'agroforesterie. Si ce terme vous est inconnu, le podcast est fait pour vous ! Jérôme HOCHIN, paysan à Fosseux, vous explique tout.

Le deuxième épisode valorise l'agriculture sans intrants chimiques. Denis DELANNOY témoigne des bénéfices de ses pratiques sur sa santé et celle des consommateurs ainsi que sur l'eau et sur le vivant.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des épisodes sur votre plateforme de streaming audio préférée (Deezer, Amazon Music, Podcastaddict, Spotify) ou sur <https://www.spreaker.com/podcast/balad-eau-6519942>

Vous habitez le bassin versant et vous souhaitez rejoindre le panel ? Vous êtes agriculteur et vous souhaitez témoigner d'une pratique vertueuse ? Vous pouvez nous contacter à sagescarpeamont@cu-arras.org

Le programme est une réussite car il est :

- qualitatif
- motivant pour le panel et la coordinatrice
- inscrit au plan de communication du SAGE adopté en avril 2025.

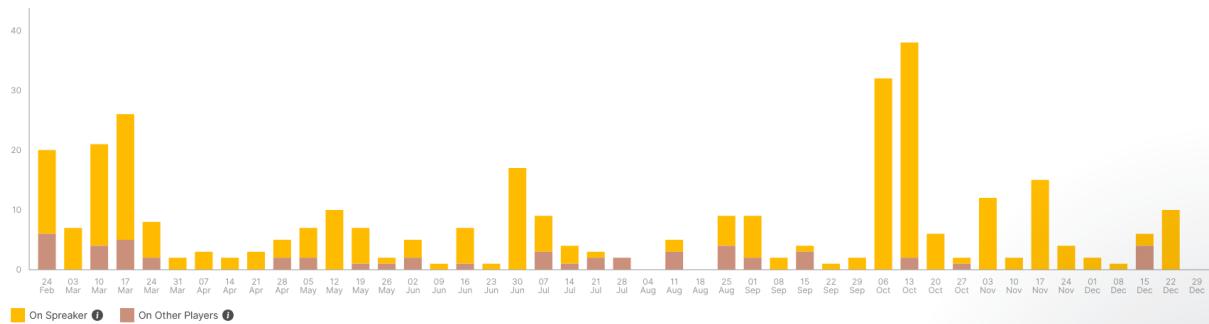
Le panel citoyen et ses productions sont un moyen de faire rayonner le territoire :

- en Artois-Picardie : volonté de créer un panel dans l'Audomarois et dans la vallée de l'Authie. Des membres du panel ont pu témoigner de leur expérience. Ces partages ont été appréciés.
- et au-delà : Balad'Eau s'exporte à l'échelle nationale.

Tous les épisodes de Balad'Eau sont accessibles sur les plateformes audio (Deezer, Spotify, Podcastaddict, Amazon Music) et sur <https://www.spreaker.com/podcast/balad-eau-6519942>

Le programme a fait l'objet de 334 écoutes en 2025 :

- 8 écoutes en moyenne par semaine
- pics d'audience au lancement et pour la sortie de l'épisode 4 (38 écoutes la même semaine).



2.1.3 Se coordonner à l'échelle inter-SAGE

La cellule d'animation du SAGE de la Scarpe amont a assuré le secrétariat de l'ACLEBE (Association des CLE du grand Bassin de l'Escaut) sous la Présidence de Thierry SPAS, de mai 2024 à mai 2025.

Afin de faire vivre la dynamique inter-SAGE au-delà du grand bassin de l'Escaut, l'ACLEBE organise régulièrement des rencontres des Présidents de CLE d'Artois-Picardie. Dans ce cadre, Thierry SPAS, Président de la CLE de la Scarpe amont et Jean-Paul FONTAINE, Président de l'ACLEBE ont invité l'Assemblée Permanente des Présidents des CLE de Bretagne (APPCB) à la Citadelle d'Arras le 18 septembre 2025.

L'objectif de la rencontre était de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs pour :

- renforcer les échanges entre les Présidents de CLE d'Artois-Picardie
- aller vers une représentation commune et reconnue.



Soazic, animatrice de l'APPCB, était présente à Arras.

Pour franchir ce cap, bénéficier de l'expérience bretonne fut éclairant. L'APPCB a partagé son histoire, sa vision, son quotidien (freins et leviers) puis des ateliers ont permis de les mettre en miroir avec les besoins des Présidents de CLE d'Artois-Picardie.

A l'issue de la rencontre, l'ensemble des Présidents de CLE présents et représentés a souhaité créer une association. Chacune des 15 CLE y disposera d'un siège qu'elle investira à la création de l'association (prévue en 2026) ou le moment venu pour elle.

2.2 Activité de la Commission Locale de l'Eau et de ses commissions thématiques

2.2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE s'est réunie trois fois en 2025.

Ordre du jour du 01 avril 2025

- Adoption du rapport d'activité annuel 2024
- Mise en œuvre de la disposition 21.1 du PAGD : validation du plan de communication du SAGE
- Modernisation des SAGE : l'essentiel du décret du 02 décembre 2024

Ordre du jour du 17 juin 2025

- Pacte de gouvernance : quelle ambition ? Quelle feuille de route ?
- Renouvellement de la CLE : état des délibérations attendues avant le 27 juin
- Retour sur... le Comité départemental de la ressource en eau du 15 mai
- Actualités
 - Adhésion ANEB
 - Balad'Eau : les chiffres-CLE

Ordre du jour du 23 septembre 2025

- Accueil des nouveaux membres
- Election du Président, des Vice-Présidents et du Bureau
- Actualisation des règles de fonctionnement de la CLE
- Adoption du pacte de gouvernance

L'ensemble des comptes-rendus de la CLE est disponible sur <https://www.gesteau.fr/sage/scarpe-amont>

2.2.2 Les réunions du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE s'est réuni deux fois en 2025.

Ordre du jour du 18 février

- Etude HMUC : validation de la sectorisation du bassin versant
- Rapport annuel d'activité 2024 : présentation
- Décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux SAGE : l'essentiel
- Renouvellement de la CLE

Ordre du jour du 06 mai

- Pacte de gouvernance : choix en vue de la CLE de juin
- Structure porteuse : point d'avancement
- Panel citoyen : bilan des mandats 1 et 2 en vue de la demande de solde de participation financière
- Avis : demande d'autorisation environnementale pour l'extension de la ZI est (CUA)
- Plateforme EnvErgo : demande relative aux zones humides du SAGE

2.2.3 Les réunions des commissions thématiques

Faire d'une contrainte une opportunité de coopération Inter-Commissions dédiée à l'élaboration du plan de communication

L'absence de budget de fonctionnement alloué au SAGE en 2025 a généré deux contraintes :

- impossible d'externaliser la première disposition à mettre en œuvre : élaborer un plan de communication
- impossible de mobiliser un intervenant extérieur pour l'inter-Commissions annuelle.

Ces contraintes ont obligé le Président de la CLE et la coordinatrice du SAGE à redoubler d'imagination : ils ont fait le choix de mobiliser les forces vives du territoire pour réaliser cette mission. Les résultats obtenus sont extrêmement satisfaisants :

- une inter-Commissions avec des partenaires ravis
- la mobilisation bénévole de Denis Cordonnier (agence de communication Cituation et Ensemble à Arras) en tant que grand Témoin
- des propositions qui vont au-delà des attentes
- une publication mutualisée avec la parution de La lettre 10 du SAGE en décembre 2025.

Une inter-commissions s'est tenue le 18 février 2025, en réponse à la disposition 21.1 du PAGD qui prévoyait l'élaboration d'un plan de communication du SAGE dans l'année suivant son adoption.

La rencontre a rassemblé des participants variés :

- Collectivités : communes, EPCI et SCoT
- Usagers agricoles et industriels
- Associations environnementales et de consommateurs
- Citoyens.

Les retours ont été très positifs :

- « C'était une réunion intéressante et bien conduite »
- « Belle représentation de l'ensemble des acteurs, Expertise de qualité grâce à Denis Cordonnier, Elaboration collective, à l'écoute des propositions de chacun ».

La rencontre alternait séquences de travail et interludes, avec le crayon collaboratif par exemple.



La méthode utilisée, les travaux de co-élaboration menés et le plan de communication adopté par la CLE le 1^{er} avril 2025 sont présentés dans le **dossier de La lettre 10 du SAGE**, disponible sur <https://www.gesteau.fr/document/la-lettre-ndeg10-du-sage-scarpe-amont-decembre-2025>

2.2.4 Les dossiers transmis à la CLE

Liste des arrêtés préfectoraux reçus pour information de la CLE

Pétitionnaire	Date	Objet
Syndicat intercommunal des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe	07/04/25	Arrêté préfectoral portant extension du périmètre du syndicat à la commune de SIMENCOURT
	26/06/25	Arrêté préfectoral règlementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource dans le département du Nord
	01/07/25	Arrêté préfectoral règlementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource dans le département du Pas-de-Calais
SCEA Domaine de Belleroche	01/07/25	Modification d'usage de prélèvement dans un forage implanté à GOUY EN ARTOIS : arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières
EARL La Bazeque	22/07/25	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à LA CAUCHIE : arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières
SARL Gruson Leg	22/07/25	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à BIACHE SAINT VAAST : arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières
GIE de Reu Caudron	31/07/25	Transfert de bénéfice et prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à TILLOY LES HERMAVILLE : arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières
Syndicat intercommunal des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe	04/08/25	Arrêté préfectoral portant extension du périmètre du syndicat à la commune de SAULTY
SCEA Barbier	04/08/25	Transfert de bénéfice et modification d'un prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à MONCHY AU BOIS : arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières
	22/08/25	Arrêté préfectoral règlementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource dans le département du Pas-de-Calais
	25/08/25	Arrêté préfectoral règlementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource dans le département du Nord
Achicourt	22/09/25	Arrêté portant déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement et déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement : travaux de renaturation des berges du Crinchon à ACHICOURT
Communauté urbaine d'Arras	04/11/25	Révision des périmètres de protection autour des captages de WAILLY : rapport de fin de consultation administrative
GAEC Cuisinier	27/10/25	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à IZEL LES HAMEAU : arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières
Communauté urbaine d'Arras	18/11/25	Révision des périmètres de protection autour des captages de AGNY : rapport de fin de consultation administrative
	09/12/25	Arrêté préfectoral règlementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource dans le département du Pas-de-Calais

Liste des récépissés de déclaration reçus pour information de la CLE

Pétitionnaire	Date	Objet
SCEA Saint Antoine	21/01/25	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation à FOSSEUX
SCEA Saint Antoine	21/01/25	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur la commune de BARLY
EARL Fournier	21/01/25	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à WARLUS
Société GAZ à Bois Colombes	21/01/25	Réalisation de fouilles à BREBIERES
EARL Dekerle	17/02/25	Retournement de prairies à NEUVILLE ST VAAST : accord (2,55 ha)
FDAAPPMA 62	20/02/25	Aménagement des berges des étangs du Chevalier à ST LAURENT BLANGY
EARL Honoré	24/02/25	Déplacement de prairies à FAMPOUX : refus ZDH (0,47 ha)
EARL de l'épinette	24/02/25	Retournement de prairies à FAMPOUX : accord (3,88 ha)
EARL Darras Retaux	03/03/25	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à HAUTEVILLE
EARL Lazare et Cathy	04/03/25	Retournement de prairies à BAILLEULMONT : refus AAC (2,5 ha)
SCEA du château de Pénin	04/03/25	Retournement de prairies à PENIN : accord (2,32 ha)
SCEA Saint Antoine	14/03/25	Déplacement de prairies à FOSSEUX : accord (1,69 ha)
GAEC Caffin Lardier	14/03/25	Déplacement de prairies à FICHEUX : accord (0,40 ha)
Aurélien GUIZY	14/03/25	Retournement de prairies à BAVINCOURT : refus AAC (2,8 ha)
Christophe ROSE	24/03/25	Retournement de prairies à SIMENCOURT : refus AAC (2,99 ha)
EARL Jacky DELASSUS	24/03/25	Retournement de prairies à TINCQUES : refus partiel ZDH 1,6 ha OK – 1,9 ha ZDH
Marie-Thérèse VION	26/03/25	Retournement de prairies permanentes à MONCHIET : refus partiel périmètre de protection rapproché & AAC 0,943 ha OK – 2,887 ha refusés
Thomas LAIGLE	03/04/25	Déplacement de prairies à TINCQUES : accord (1 ha)
SCEA La ferme du cerf blanc	23/04/25	Création de deux forages à LAMBRES LES DOUAI
GAEC des platanes	23/04/25	Retournement de prairies à BARLY : refus AAC (1,941 ha)
GAEC Place de la vilette	23/04/25	Retournement de prairies à BEAUMETZ LES LOGES : refus AAC (0,547 ha)
EARL Saint Kilien	28/04/25	Retournement de prairies à CAMBLIGNEUL : refus AAC (1,8 ha)
Renaud CAMUS	05/05/25	Conversion de prairies à BERLES AU BOIS : accord (1,65 ha)
SCEA de Belleroche	05/05/25	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation à GOUY EN ARTOIS
Département du Pas de Calais	05/05/25	Remplacement de l'ouvrage d'art 0997 de la RD42 à BIACHE ST VAAST
SCEA Brassart	06/05/25	Conversion de prairies à BERLES AU BOIS : accord (3,6 ha)
EARL Jacky DELASSUS	06/05/25	Retournement de prairies à TINCQUES : accord (1,9 ha) Le pétitionnaire a démontré que le terrain n'est pas humide.
SCEA Audegond	15/05/25	Conversion de prairies à LA CAUCHIE : accord (1,9 ha)

Pétitionnaire	Date	Objet
DUEZ	15/05/25	Conversion de prairies à MANIN et IZEL LES HAMEAU : accord (3,733 ha)
SCEA de Belleroche	19/05/25	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation à BEAUFORT BAVINCOURT
Thierry BETHENCOURT	19/05/25	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation à SAVY BERLETTE
Alexandre GADENNE	19/05/25	Retournement de prairies à NOYELLES SS BELLONNE : refus AAC (3,28 ha)
Thierry DOUCHE	20/05/25	Déplacement de prairies à NOYELLES SS BELLONNE : refus ZDH (0,50 ha)
EARL Bertrand		Déplacement de prairies à PELVES : refus zone humide du SAGE (0,691 ha)
EARL des hochettes	20/05/25	Conversion de prairies à RIVIERE : accord (0,710 ha)
GAEC Barbet Mardinina	20/05/25	Conversion de prairies à FEUCHY : accord (0,2 ha)
SCEA de Carcouet	23/05/25	Conversion de prairies à VILLERS BRULIN : accord (3,95 ha)
EARL Jacky DELASSUS	27/05/25	Conversion de prairies à TINCQUES : accord (3,5 ha)
Communauté urbaine d'Arras	26/05/25	Aménagement de l'ilot Bergaigne à ARRAS
Daniel FLORE	27/05/25	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à HABARcq
EARL Lefebvre Givry	04/06/25	Conversion de prairies à ROEUX : accord (1,250 ha)
EARL Honoré	03/06/25	Retournement de prairies à FAMPOUX : accord (2,55 ha) en préservant une bande enherbée de 5 m en partie basse
SCEA Carré	10/06/25	Conversion de prairies à FEUCHY : accord (0,370 ha)
Pascal THELLIER	16/06/25	Modification de localisation d'un point de sondage à FICHEUX
Linkcity Nord Est	01/07/25	Création d'un piézomètre de suivi de nappe dans le cadre d'une cartographie de la qualité de la nappe à ARRAS
Territoires 62	17/07/25	Aménagement d'un lotissement rue d'Habarcq à HAUTE AVESNES
SCI Pied Sente d'Aubigny	24/07/25	Aménagement d'une zone artisanale rue d'Aubigny à AVESNES LE COMTE
SCEA De Carcouet	22/07/25	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à VILLERS BRULIN
EARL La Bazeque	22/07/25	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à LA CAUCHIE
SARL Gruson Leg	22/07/25	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à BIACHE SAINT VAAST
GIE de Reu Caudron	31/07/25	Transfert de bénéfice et prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à TILLOY LES HERMAVILLE
SCEA Barbier	04/08/25	Transfert de bénéfice et modification d'un prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à MONCHY AU BOIS
EARL Hachin Pruvost	04/08/25	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation et le lavage de pommes de terre à VILLERS BRULIN
SCEA La ferme du cerf blanc	18/07/25	Exploitation de deux forages à LAMBRES LES DOUAI
SCEA La petite couture	26/08/25	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à WANQUETIN

Pétitionnaire	Date	Objet
SPL de l'Artois	15/09/25	Requalification de la zone de la Tourelle à ACHICOURT
Campagnes de l'Artois	17/09/25	Aménagement d'une zone de rétention à CAMBLIGNEUL
Campagnes de l'Artois	14/10/25	Création de trois piézomètres de suivi de nappe à NOYELETTE
GAEC Cuisinier	27/10/25	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à IZEL LES HAMEAU
EARL Fournier	23/10/25	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation à WARLUS
EARL Cattoen	23/10/25	Réalisation de deux sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation unique à DUISANS
Communauté urbaine d'Arras	24/11/25	Aire d'accueil des gens du voyage à BEAURAINS
SCCV L'hermitage Acti	27/11/25	Construction de bâtiments d'activité Hurban Partners à LAMBRES LES DOUAI

Liste des dossiers reçus pour avis de la CLE

Pétitionnaire	Date	Objet	Avis rendu
Osartis Marquion	20/12/25	Arrêt projet du plan local d'urbanisme intercommunal Réponse apportée : Les zones humides du SAGE ne sont pas reprises dans le règlement graphique. L'article 5 du règlement du SAGE relatif à la préservation des zones humides n'est pas traduit dans le règlement écrit du PLUi. La cartographie des principaux axes d'écoulement superficiel n'est pas reprise dans le règlement graphique.	Projet non conforme
Communauté urbaine d'Arras	25/02/25	Autorisation de dérivation des eaux, de prélèvement et d'instauration de périmètre autour des captages d'eau potable à AGNY	Projet conforme
Communauté urbaine d'Arras	04/03/25	Autorisation de dérivation des eaux, de prélèvement et d'instauration de périmètre autour des captages d'eau potable à WAILLY	Projet conforme
Conseil départemental 62	14/04/25	Autorisation environnementale relative au contournement de Tilloy-les-Mofflaines	Projet conforme
	06/06/25	Projet d'arrêté-cadre interdépartemental sécheresse Le bassin Scarpe-Sensée est le seul territoire qui n'est pas équipé d'une station hydrométrique de référence. Outiller notre bassin serait utile non seulement pour les services de l'Etat mais aussi pour les structures en charge de la GEMAPI ou des SAGE, notamment dans le cadre des études HMUC.	
Communauté urbaine d'Arras	27/10/25	Augmentation de la capacité de traitement du système d'assainissement d'Arras	Projet conforme

2.3 Activité de la cellule d'animation

2.3.1 Les réunions

Dans le cadre du secrétariat de la CLE	
07/01/25	Préparation de la matinée inter-commissions avec Denis Cordonnier
18/02/25	Matinée inter-commissions
18/02/25	Bureau de la CLE
01/04/25	CLE
06/05/25	Bureau de la CLE
17/06/25	CLE
23/09/25	CLE
04/12/25	Préparation du bilan de mandat 2016-2026 pour la CLE du 03/02/26

Dans le cadre de l'inter-SAGE	
11/02/25	ANEB : Visi'Eau
27/02/25	ACLEBE : groupe de travail
15/05/25	ACLEBE : Assemblée Générale
28/08/25	ACLEBE : groupe de travail
18/09/25	Rencontre des Présidents de CLE d'Artois-Picardie organisée à Arras par l'ACLEBE en présence de l'APPCB (Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne)
17/11/25	ANEB : Assemblée Générale
18/11/25	CoTech HMUC Scarpe aval

Dans le cadre des études	
16/01/25	HMUC : prépa CoTech 2
21/01/25	HMUC : CoTech 2
12/02/25	HMUC : prépa Bureau de la CLE
19/02/25	HMUC : coordination avec VNF
20/03/25	HMUC : coordination avec le BRGM
31/03/25	HMUC : prépa CoTech 3
03/04/25	HMUC : CoTech 3
05/06/25	HMUC : prépa CoTech 4
10/06/25	HMUC : CoTech 4
09/09/25	HMUC : coordination avec l'Agence de l'Eau
29/09/25	HMUC : groupe projet
09/10/25	HMUC : prépa CoTech 5
13/10/25	HMUC : coordination sur le modèle conceptuel
14/10/25	HMUC : CoTech 5
27/11/25	HMUC : groupe projet
18/12/25	HMUC : prépa CoTech 6

Dans le cadre de l'animation du territoire

02 & 16/01	Panel citoyen : Balad'Eau épisode 2
13/03/25	Panel citoyen : Balad'Eau épisode 2
22/03/25	Journée mondiale de l'eau à Cité Nature
25/03/25	Ateliers Etude de valorisation des sources et cours d'eau des Campagnes de l'Artois
26/03/25	CoPil Ressource en eau et changement climatique du SCoT du Grand Douaisis
01/04/25	Forum des acteurs du PLUi de la CU d'Arras
02 & 24/04	Panel citoyen : Balad'Eau épisode 3
10/04/25	Comité de pilotage du PPRE CU d'Arras, Campagnes de l'Artois et Osartis-Marquion
29/04/25	Projection du film « La théorie du boxeur »
25/06/25	Panel citoyen : Balad'Eau épisode 3
30/06/25	Lancement du panel citoyen de l'Audomarois : partage d'expérience de deux membres du panel citoyen et de l'animatrice
09 & 21/07	Panel citoyen : Balad'Eau épisode 3
17/09/25	CoTech Ressource en eau et changement climatique du SCoT du Grand Douaisis
14/11/25	Témoignage de deux membres du panel citoyen auprès du Symcea pour impulser un panel citoyen sur l'Authie
21/11/25	CoPil Ressource en eau et changement climatique du SCoT du Grand Douaisis

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE

08/01/25	Evaluer les coûts d'hébergement et les frais administratifs d'un syndicat mixte hébergé avec les services supports de la structure porteuse
09/01/25	Rencontre des animateurs de SAGE organisée par l'Agence de l'Eau
14/01/25	Présentation de la plateforme RIVAGE par l'Agence de l'Eau
12/02/25	Echanges Eau et urbanisme avec la CU d'Arras
22 & 23/01	Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes
14/03/25	Commission Permanente Milieux naturels et planification de l'Agence de l'Eau
03/04/25	Elaboration du pacte de gouvernance avec l'Agence de l'Eau et Scarpe aval
24/04/25	Inventaire amphibiens avec le CPIE Villes de l'Artois
13/06/25	Atelier bilan du SDAGE 2025-203 par l'Agence de l'Eau
13/06/25	Commission Permanente Milieux naturels et planification de l'Agence de l'Eau
03/07/25	Visite des anciens bassins de décantation de Stora Enso : zone humide, obligation réelle environnementale et projet photo-voltaïque
03/07/25	Diagnostic en marchant du lac de Cantin par le CEN
17/07/25	Comité départemental Ressource en Eau du Pas-de-Calais
05/08/25	Rencontre avec la structure porteuse sur le pacte de gouvernance
11/09/25	Pacte de gouvernance : point d'étape avec l'Agence de l'Eau
15/09/25	Rencontres nationales des réseaux rivières à Artois Expo
06/10/25	Pacte de gouvernance : point d'étape avec l'Agence de l'Eau
16/10/25	7ème académie de l'eau à Arras
21/11/25	Commission Permanente Milieux naturels et planification de l'Agence de l'Eau
25/11/25	Pacte de gouvernance : point d'étape avec l'Agence de l'Eau
26/11/25	Groupes de travail (pollutions ponctuelles & GEMAPI) dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2028-2033
03/12/25	Groupes de travail (pollutions diffuses & quantité) dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2028-2033
12/12/25	Groupe de travail « Gouvernance » dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2028-2033

Autre	
11/03/25	Webinaire – Réaménager nos territoires avec le vivant : utopie ou nécessité ?
13/05/25	Webinaire - Faciliter la transposition des SAGE dans les documents d'urbanisme
08 & 09/09	Formation - l'intelligence émotionnelle pour accélérer la transition écologique
15/12/25	Webinaire : carbone et zones humides

Participations complémentaires du Président de la CLE	
07/03/25	Table ronde « Festiplanète » à Lambres les Douai
27 & 28/03	Forum national de la gestion des eaux pluviales au stade Bollaert
04/04/25	ANEB : Conseil d'administration
13/05/25	Visioconférence : Faciliter la transposition des SAGE dans les documents d'urbanisme
15/05/25	Comité départemental Ressource en eau du Pas-de-Calais
20/05/25	ANEB : Assemblée Générale
03/06/25	Journée de clôture « Fenêtre sur l'eau » : présentation des enjeux de l'eau sur le bassin
13/06/25	Interview pour « L'Echo du Pas-de-Calais » sur le panel citoyen
26/06/05	Conférence des Présidents de CLE organisée par l'Agence de l'Eau
18/08/25	ANEB : Conseil d'administration
05/09/25	Réseau des élus pour agir de l'ADEME : protéger durablement la ressource en eau de nos captages pour la production d'eau potable pour tous
09/09/25	ANEB : Commission gouvernance et financement
19/09/25	Comité départemental Ressource en eau du Pas-de-Calais
26/09/25	Commission Permanente Milieux Naturels & Planification et conférence des Présidents de CLE (Agence de l'Eau)
29/09/25	ANEB : congrès national à Marseille
14/10/25	Club-service Inner Wheel d'Arras : présentation des enjeux de l'eau sur le bassin
21/10/25	Visioconférence : Garantir l'accès à l'eau de demain
22/09/25	Pacte de gouvernance : rencontre entre l'Agence de l'Eau et la structure porteuse
05/11/25	Pacte de gouvernance : rencontre avec les Présidents d'EPCI à l'initiative de la structure porteuse
17/11/25	ANEB : Assemblée Générale
11/12/25	ANEB : Conseil d'administration
19/12/25	ANEB : Commission des Présidents de CLE

2.3.2 La répartition de l'activité de la coordinatrice en 2025

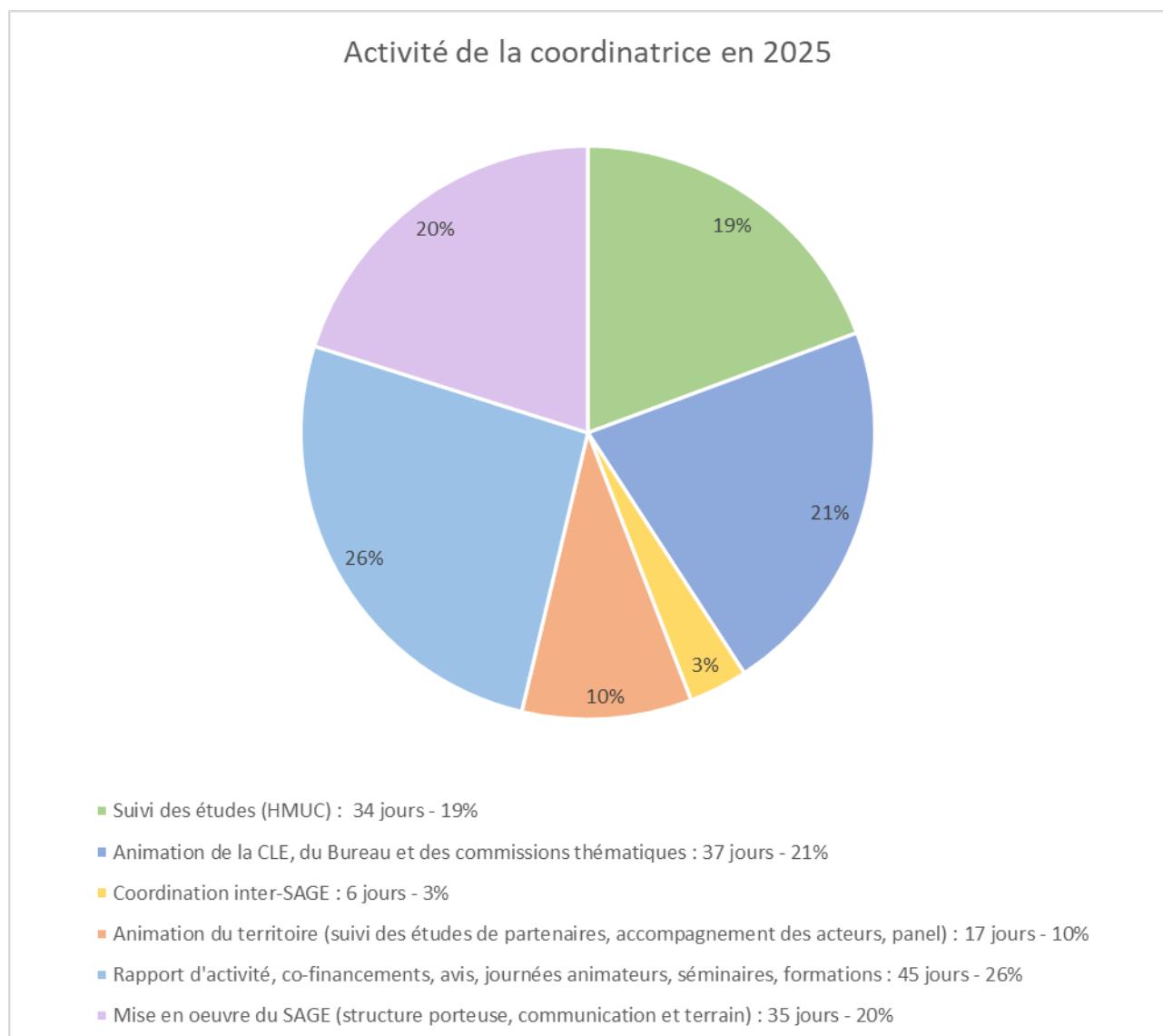
En 2025, le travail de la coordinatrice s'est réparti de manière homogène entre :

- L'animation de la CLE, du Bureau et des Commissions thématiques
- La mise en œuvre du SAGE : structure de bassin, communication et terrain
- Le suivi de l'étude HMUC
- Les tâches de rendre-compte et de partage : rapport d'activité, pacte de gouvernance, rencontres organisées par l'Agence de l'Eau.

Dans une moindre mesure, la coordinatrice a contribué à :

- l'animation du territoire : suivi des études de partenaires, accompagnement des acteurs, panel citoyen
- la coordination inter-SAGE.

Le diagramme ci-après présente la répartition par éléments de mission.



2.4 Bilan financier 2025

La Communauté urbaine d'Arras, en sa qualité de structure porteuse du SAGE, a contractualisé avec :

- La Région Hauts-de-France

Objet	N° d'arrêté Notifiée le	Montant de la participation financière (taux)	Etat au 31.12.24
Etude HMUC	25001445 17/04/2025	27 000 € (10%)	Acompte en 2027

- L'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Objet	N° de convention Notifiée le	Montant de la participation financière (taux)	Etat au 31.12.24
Financement de l'animation du SAGE pour 2023-2025	3461100 08/06/2023	Poste : 42 000 €/an (70%) Fonctionnement : 3 500 €/an	2023 : versé 2024 : versé
Animation du panel citoyen	32740 22/07/2022	17 726 € (50%)	Solde versé en 12/2025
AMO HMUC	3492600 01/12/2023	57 995 € (68%)	Demande de solde en 2027
Etude HMUC	3989600 23/01/2025	189 000 € (70%)	Acompte 1 demandé le 06/05/2025 (94 500 €) En attente du versement

Le tableau suivant présente les dépenses et recettes affectées au SAGE en 2025, ainsi que les trois années antérieures pour mémoire.

Budget 2022-2025 dédié au SAGE Scarpe amont

	2022		2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Contribution des EPCI (0,50 €/habitant)								
Douaisis agglo		9 318,00		9 318,00		9 318,00		9 318,00
CC Osartis-Marquion		9 331,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50
CC des Campagnes de l'Artois		10 705,00		10 705,00		10 705,00		10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		50 308,50		50 308,50		50 308,50		50 308,50
	sous-total	79 663,00		79 663,00		79 663,00		79 663,00
Salaires								
Coordinateur du SAGE et animateur de la CLE (réel)	49 320,10	29 607,56	66 396,55	34 524,07	54 234,50	29 018,42	66 450,39	37 964,15
Secrétaire (estimation)	3 700,00		3 700,00		3 700,00		3 700,00	
Directeur (estimation)	5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	
	sous-total	58 020,10	29 607,56	75 096,55	34 524,07	62 934,50	29 018,42	75 150,39
Etudes								
Elaboration du SAGE HT	41 185,00	30 633,36	34 197,61	64 793,00	2 618,19	20 409,77		
Etude hydraulique et sédimentaire HT		45 922,03						
Inventaire des axes de ruissellement HT		15 656,00						
Travail sur les zones humides	18 500,00	34 836,40	21 641,38			9 250,00		
Etude des zones à enjeu environnemental ANC HT	11 158,43	6 695,00						
Consultation sur le SDAGE		5 545,20						
Animation du panel HT			16 800,00		1 600,00			
Etude quantitative (HMUC) HT			720,00		23 526,48		91 111,63	□
	sous-total	70 843,43	139 287,99	73 358,99	64 793,00	27 744,67	29 659,77	-
Fonctionnement								
Matériel informatique et téléphone	4 164,00							
Frais de mission	1 000,00		400,00		132,16		660,60	
Formation	5 400,00							
Chauffage, électricité, eau et téléphonie (estimation)	300,00		300,00		300,00		300,00	
Fournitures et reprographie (estimation)	1 600,00		1 600,00		1 600,00		1 600,00	
Véhicule entretien et carburant (estimation)	1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00	
Journée inter-Commissions			1 385,50				109,30	
Librairie					101,18			
Lettre d'information	330,00				336,00		348,00	
Charte graphique			1 215,00					
Animation du panel					20 462,40		2 462,40	17 726,00
Adhésion ANEB							500,00	
Forfait de fonctionnement Agence de l'eau		3 500,00		3 500,00		3 500,00		3 469,34
	sous-total	13 794,00	3 500,00	5 900,50	3 500,00	23 931,74	3 500,00	6 980,30
	TOTAL	142 657,53	252 058,55	154 356,04	182 480,07	114 610,91	141 841,19	82 130,69
								138 822,49
	Excédent cummulé depuis 2013		56 806,96		84 930,99		112 161,27	
								168 853,07

Budget prévisionnel 2026

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe amont a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 19 décembre 2023. Cette étape a mis fin à la phase d'élaboration, pendant laquelle la contribution des EPCI était fixée à 0,50 €/hab/an.

La mise en œuvre du SAGE nécessite de disposer, sur le bassin versant, des moyens humains suffisants pour piloter les actions. C'est pourquoi, la CLE, lors de sa séance du 17 juin 2025, a souhaité renforcer la cellule d'animation du SAGE.

Dans cette perspective, les quatre intercommunalités du bassin versant ont décidé d'une part de faire évoluer leur contribution et d'autre part de conventionner entre elles pour le financement de la mise en œuvre du SAGE. Ainsi la contribution des EPCI évolue-t-elle à 1,14 €/hab/an à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fonctionnement 2026					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général		74	Dotations et participations	
	Lettre d'information	350,00		Contribution des Campagnes de l'Artois	23 818,00
	Adhésion ANEB	500,00		Contribution de la CU d'Arras	113 636,00
	Frais de mission	400,00		Contribution d'Osartis-Marquion	22 106,00
				Contribution de Douaisis Agglo	21 133,00
	Hébergement par la structure porteuse (392 jours)	38 340,35		AEAP : forfait fonctionnement 2025	3 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés				
	Coordinateur du SAGE & animateur de la CLE	79 000,00		AEAP : poste animateur 2025	42 000,00
	Assistant technique SAGE	25 000,00			
	Pool secrétariat	6 140,35			
	Encadrement du projet	3 947,37			
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	153 328,07		TOTAL Recettes de fonctionnement	202 375,00
				Balance de fonctionnement	49 046,93

Investissement 2026					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
	HMUC	100 000,00		AEAP : HMUC Acompte 1	94 500,00
	TOTAL Dépenses d'investissement	100 000,00		TOTAL Recettes d'investissement	94 500,00
				Balance d'investissement	- 5 500,00

Ce budget prévisionnel est conforme à la note de cadrage budgétaire de la structure porteuse en date du 05 septembre 2025. Il pourra être amendé lors du vote du budget supplémentaire pour tenir compte des évolutions éventuelles (recrutements effectifs, mise en œuvre de la disposition 21.1, journée inter-commissions...).

3 Les perspectives 2026

3.1 Animer la gouvernance locale

💧 Animer la CLE et ses instances

Le président Thierry Spas a fait part à la CLE le 23 septembre 2025 du fait qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections municipales. La priorité en 2026 sera donc de réinstaller la CLE, d'élire son Président et de nommer son Bureau.

Livrable 2026 : document « Gouvernance du SAGE » actualisé

💧 Tenir le tableau de bord du SAGE

Afin de suivre l'avancement de la mise en œuvre du SAGE, il s'agit de :

- prendre en main le tableau de bord
- compléter les indicateurs
- suivre les délais de réalisation
- renseigner et mettre à jour le tableau de bord.

Livrable 2026 : tableau de bord structuré puis renseigné

3.2 Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE

Par courrier en date du 18 juin 2025, la DDTM du Pas-de-Calais a confirmé que le SAGE de la Scarpe amont est compatible avec le SDAGE 2022-2027.

3.3 Mettre en œuvre le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

Les sujets prioritaires pour la mise en œuvre du SAGE en 2026 sont :

💧 Animer un groupe de travail « Eau & Urbanisme »

La bonne mise en œuvre du SAGE repose notamment sur son intégration dans les documents d'urbanisme. L'interconnaissance entre les métiers de l'eau et ceux de l'urbanisme est donc une clé de réussite majeure. En 2026, un groupe de travail associant la cellule d'animation du SAGE, les services Urbanisme et Droits des sols des EPCI et les services des SCoT sera créé.

Son objectif est d'élaborer une notice synthétisant la façon d'intégrer les enjeux et règles du SAGE aux documents d'urbanisme, conformément au décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Livrable 2026 : maquette de la notice « Eau et urbanisme »

Ce groupe de travail permettra également de partager les attentes de la CLE et des parties prenantes pour la mise en œuvre de la [disposition 8.1 « mettre en place un outil de suivi de l'imperméabilisation des sols »](#) :

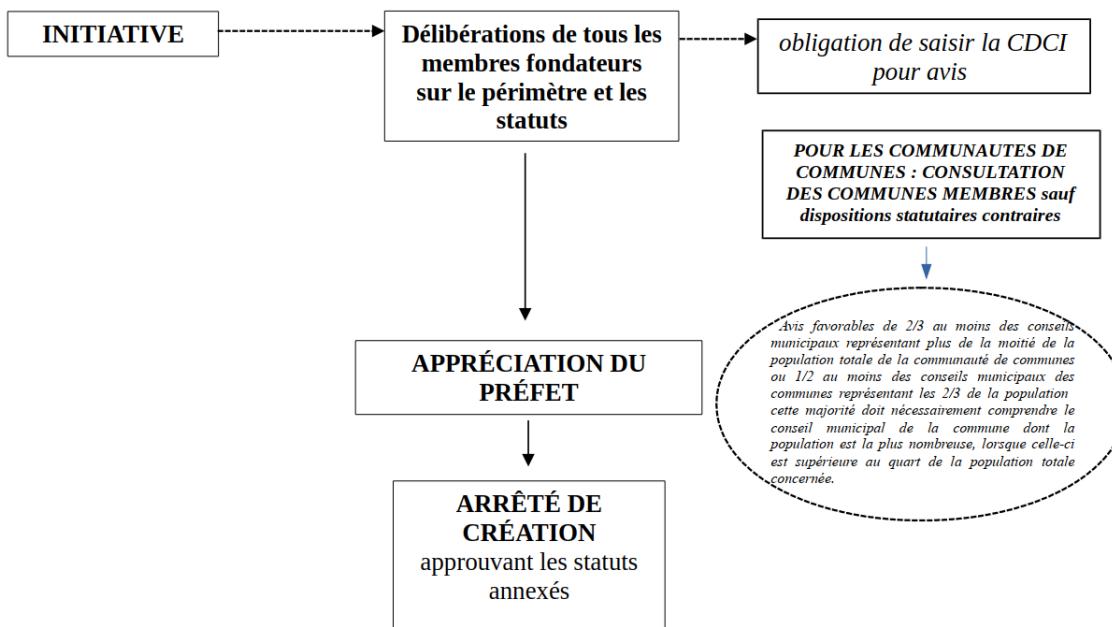
- Qu'est-ce qui se fait déjà ?
- De quoi les EPCI ont-ils besoin ?
- Des compétences sont-elles mobilisables pour développer l'outil en interne ? Est-il pertinent d'externaliser ?
- L'outil de cartographie sera-t-il accessible
 - aux acteurs du métier ?
 - au grand public ?
- Comment valoriser les bonnes pratiques ?
- Quel reporting dans le tableau de bord du SAGE ?

Livrable 2026 : analyse du besoin

💡 **Créer la structure de bassin**

En 2026, il s'agit, après les élections municipales, de lancer la procédure de « création par volonté unanime des organes délibérants des membres du futur syndicat mixte ».

Schéma de création d'un syndicat mixte fermé



Cette procédure nécessite les délibérations formelles (pas d'avis réputé favorable) de

- la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- la Communauté urbaine d'Arras
- Osartis-Marquion et l'ensemble de ses communes membres
- Douaisis Agglo.

Le bassin étant à cheval sur le Nord et le Pas-de-Calais, à réception de l'ensemble des délibérations, il sera nécessaire de consulter les commissions départementales de la coopération intercommunale

(CDCI) des deux départements. La création sera ensuite autorisée par un arrêté interdépartemental cosigné des préfets du Nord et du Pas-de-Calais, au plus tôt au premier semestre 2027.

Dans l'intervalle, la cellule d'animation du SAGE mobilisera les services de la Communauté urbaine d'Arras pour définir les modalités d'hébergement du syndicat mixte au siège de la CUA d'une part et les coûts associés d'autre part.

Ce travail permettra à la structure porteuse actuelle de définir dans le détail les modalités de fonctionnement au quotidien du syndicat mixte (gestion des assemblées hébergée ou internalisée ? paie internalisée ou déléguée ? ...). Ces choix guideront l'élaboration du budget détaillé du syndicat mixte, préalable au lancement de la procédure décrite ci-dessus.

Livrable 2026 : maquette budgétaire du syndicat mixte

💧 **Déployer la feuille de route 2026 du pacte de gouvernance 2026-2027**

- **Disposition 4.4 : améliorer les connaissances sur la ressource en eau en conduisant l'étude quantitative sur les volumes prélevables, dite HMUC**
Cf paraphe 2.1.1

Livrables 2026 : rapport de phase 3 « diagnostic croisé H, M, U et C »
débits et piézométries objectifs d'étage

- **Disposition 22.3 : assurer une coordination inter-SAGE**

L'objectif est de veiller à la cohérence entre les SAGE. Pour les SAGE limitrophes, cette harmonisation est assurée au sein de l'ACLEBE, l'Association des CLE du grand Bassin de l'Escaut. Le sujet phare des années 2026 et 2027 sera la coordination des études HMUC.

Pour les SAGE du bassin Artois-Picardie, la transversalité est assurée dans le cadre des :

- Conférences des Présidents de CLE organisées par l'Agence
- Réunions d'animateurs organisées par l'Agence
- Rencontres des Présidents de CLE sous l'impulsion de l'ACLEBE

La structuration juridique de la coordination à l'échelle Artois-Picardie sera étudiée en 2026.

Livrable 2026 : statuts de l'association Artois-Picardie

Le renforcement de la cellule d'animation du SAGE validé par la CLE et les EPCI fin 2025 est un préalable à la mise en œuvre des dispositions suivantes.

- **Disposition 14.3 : préserver les réseaux de fossés**

La cellule d'animation du SAGE a pour mission d'élaborer une méthode collaborative, adaptée aux spécificités du territoire et à son écosystème d'acteurs, pour procéder à l'inventaire des réseaux de fossés : projet pédagogique ? sciences participatives citoyennes ? autre à inventer ?

Il s'agira ensuite de piloter et coordonner cette démarche et d'animer son réseau de contributeurs.

Livrable 2026 : méthodologie participative de cartographie des fossés

- **Disposition 6.1 : cartographier les éléments paysagers de ralentissement des écoulements**

La méthodologie envisagée consiste en :

- Une pré-localisation par SIG à l'aide des bases de données existantes et d'orthophotographies
- Des inventaires de terrain complémentaires, collaboratifs ou en régie.

La cellule d'animation du SAGE a pour mission de :

- Rédiger le cahier des charges et suivre la procédure de mise en concurrence
- Elaborer les dossiers de subvention et solliciter les partenaires financiers
- Piloter la mission du prestataire
- Réaliser, faire réaliser et coordonner les inventaires de terrain complémentaires qui en découlent.

[Livrable 2026 : cahier des charges pour la consultation des entreprises](#)

- **Disposition 12.1 : Mieux connaître certains polluants et sources de pollution**

La CLE souhaite améliorer les connaissances sur l'origine des polluants azotés dans les eaux superficielles (ammonium, nitrites, azote). Pour ce faire, une étude pilote (traçage) sur un sous-bassin versant sera lancée. La cellule d'animation du SAGE a pour mission de :

- Rédiger le cahier des charges de l'étude et suivre la procédure de mise en concurrence
- Elaborer les dossiers de subventions et solliciter les partenaires financiers
- Piloter l'étude
- Cordonner les actions « qualité » du bassin versant : veille sur les études des territoires (CARE de Méaulens, Aires d'alimentation de captage du syndicat du Gy et de la Scarpe) et communication.

[Livrable 2026 : cahier des charges pour la consultation des entreprises](#)

- **Disposition 6.4 : Cordonner des programmes de lutte contre le risque érosif à l'échelle de petits bassins versants**

Afin de répondre aux besoins des EPCI qui ne veulent plus d'étude mais des actions et aux besoins des agriculteurs d'être soutenus, la méthodologie envisagée consiste en une approche opérationnelle de co-construction des aménagements anti-érosif avec les agriculteurs :

1. La parole aux agriculteurs : quels sont les problèmes ? Que proposez-vous comme aménagement ?
2. Mesurer l'abattement obtenu grâce au modèle sédimentaire
3. Compléter les actions avec les agriculteurs pour obtenir l'abattement suffisant.

La cellule d'animation du SAGE a donc pour mission de :

- identifier un ou deux sous-bassins à enjeux avec des agriculteurs volontaires
- mener la démarche de dialogue territorial
- faire tourner le modèle sédimentaire
- co-élaborer le programme d'aménagement.

[Livrable 2026 : identification d'un sous-bassin-pilote](#)

3.4 Communiquer et sensibiliser

La mise en œuvre du SAGE est une aventure collective où les maîtres d'ouvrages qu'ils soient publics, privés, associatifs ou particuliers ont chacun une part à prendre. Pour animer ce collectif, le plan de communication du SAGE adopté par la CLE le 1^{er} avril 2025 identifie des leviers :

- **Rencontre bilatérale entre la coordinatrice du SAGE, les EPCI et les syndicats d'eau pour**
 - mieux connaître les actions mises en œuvre par la cellule d'animation du SAGE, par les EPCI et par les syndicats d'eau
 - recenser les freins et identifier les leviers à actionner

- **Rencontre annuelle de l'eau pour**
 - favoriser l'interconnaissance entre les acteurs, les projets
 - célébrer le chemin parcouru : suivi de l'avancement du programme d'actions
 - actionner, transformer, accélérer grâce à l'huile de coude, la convivialité et la bonne humeur.

Le nouveau mandat local et la création de la structure de bassin sont des opportunités pour ancrer ces dynamiques dans les pratiques de faire-ensemble du territoire.

En 2026, pour répondre à l'objectif « faire prendre conscience aux élus communautaires de l'unité du territoire d'eau auquel ils appartiennent (...) », le programme d'un évènement proposant un autre regard sur « mon territoire... d'eau »¹ sera élaboré. Cette journée, à destination des élus et des acteurs des commissions thématiques, sera programmée en 2027. Au-delà de sensibiliser aux enjeux de l'eau en début de mandat, elle aura l'intention de relier l'homme à la réalité géographique (cohérence hydrographique), à la nature (eau et sol) et au vivant (volet Milieux de HMUC).

[Livrable 2026 : programme de la journée](#)

3.5 Contribuer à l'émergence d'un contrat de masse d'eau

Pour atteindre le bon état écologique, l'Agence de l'Eau a mis en place des contrats de masses d'eau. Ils consistent à identifier une dizaine d'actions phares dans un laps de temps court (assainissement, érosion...) permettant d'accéder à une majoration des cofinancements.

Les contrats de masses d'eau sont élaborés par les structures de bassin. Ils concernent les masses d'eaux superficielles définies dans la Directive Cadre sur l'Eau. La priorité est donnée aux masses d'eau pour lesquelles l'atteinte du bon état écologique est fixé à 2027 (ce qui n'est pas le cas de la Scarpe amont).

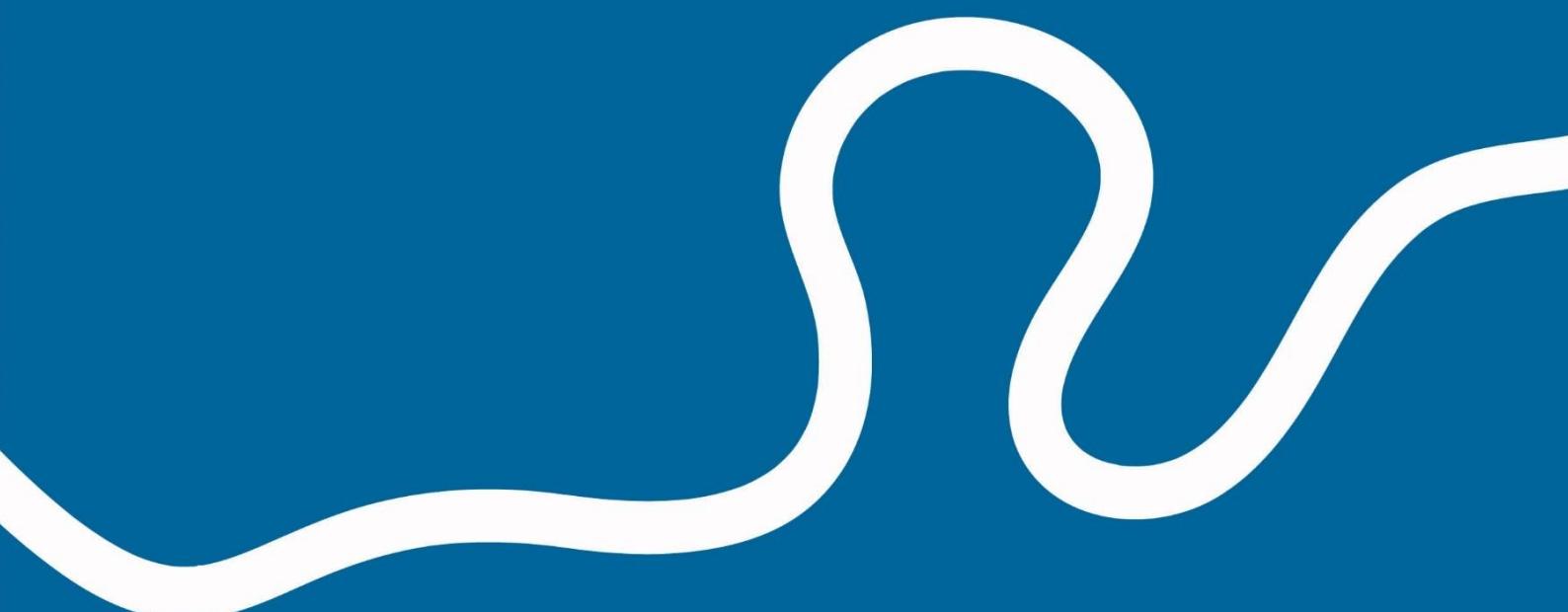
L'objectif est de préfigurer le contrat pour une élaboration quand la structure de bassin sera créée.

[Livrable 2026 : actions pertinentes à proposer à la structure de bassin](#)

¹ Et si le périmètre hydrographique avait une légitimité politique ?

3.6 Objectifs 2026

	Objectifs	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Animer la gouvernance locale	Structurer le tableau de bord	Renseigner les indicateurs Installer la CLE
Mettre en œuvre le PAGD	Lancer le groupe de travail « Eau et urbanisme » Définir avec la CUA les modalités d'hébergement au quotidien du syndicat mixte Disposition 4.4 – étude HMUC : piloter les intervenants	Elaborer la maquette de la notice Disposition 8.1 - Mettre en place un outil de suivi de l'imperméabilisation des sols : analyser le besoin Identifier, avec la CUA, tous les postes budgétaires nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte et estimer les coûts associés Disposition 4.4 – étude HMUC : définir les débits et piézométries objectifs d'étiage
	Disposition 22.3 – assurer une coordination inter-SAGE : élaborer les statuts de l'association Artois-Picardie	Disposition 14.3 : élaborer la méthodologie participative de cartographie des fossés Disposition 6.1 : écrire le cahier des charges pour la cartographie des éléments paysagers Disposition 12.1 : écrire le cahier des charges de l'étude-pilote « traçage » Disposition 6.4 - lutte contre l'érosion : identifier un sous-bassin pilote
Communiquer et sensibiliser		Elaborer La lettre n°11 Elaborer le programme de la journée « un autre regard sur mon territoire... d'eau »
Contribuer à l'émergence d'un contrat de masse d'eau		Pré-identifier les actions pertinentes à proposer à la structure de bassin quand elle sera créée



sage
Scarpe amont